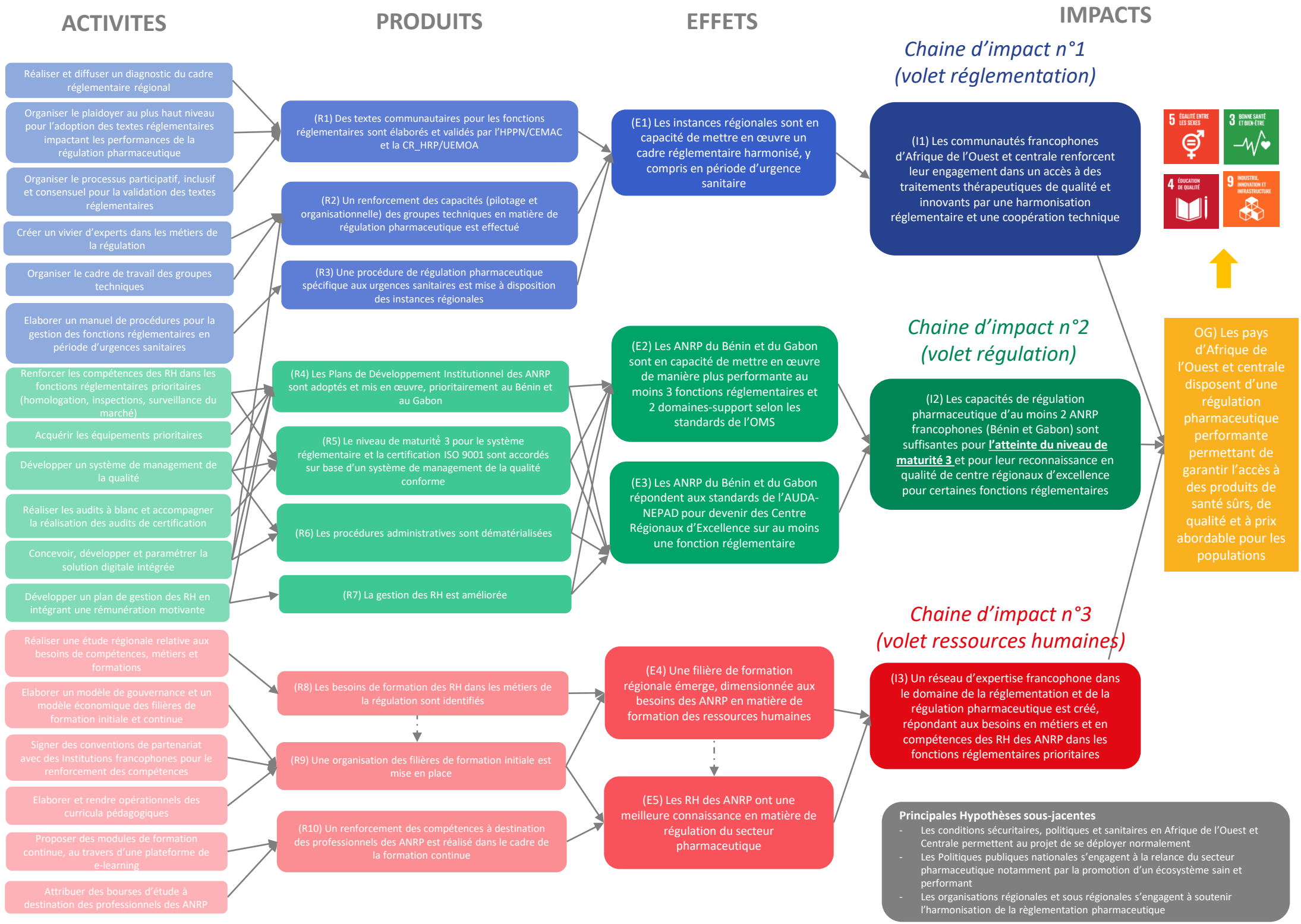

ACTIVITES
PRODUITS
EFFETS
IMPACTS
Chaine d'impact n°1 (volet réglementation)
Chaine d'impact n°2 (volet régulation)
Chaine d'impact n°3 (volet ressources humaines)
Réaliser et diffuser un diagnostic du cadre réglementaire régional
Organiser le plaidoyer au plus haut niveau pour l'adoption des textes réglementaires impactant les performances de la régulation pharmaceutique
Organiser le processus participatif, inclusif et consensuel pour la validation des textes réglementaires
Créer un vivier d'experts dans les métiers de la régulation
Organiser le cadre de travail des groupes techniques
Elaborer un manuel de procédures pour la gestion des fonctions réglementaires en période d'urgences sanitaires
Renforcer les compétences des RH dans les fonctions réglementaires prioritaires (homologation, inspections, surveillance du marché)
Acquérir les équipements prioritaires
Développer un système de management de la qualité
Réaliser les audits à blanc et accompagner la réalisation des audits de certification
Concevoir, développer et paramétrer la solution digitale intégrée
Développer un plan de gestion des RH en intégrant une rémunération motivante
Réaliser une étude régionale relative aux besoins de compétences, métiers et formations
Elaborer un modèle de gouvernance et un modèle économique des filières de formation initiale et continue
Signer des conventions de partenariat avec des Institutions francophones pour le renforcement des compétences
Elaborer et rendre opérationnels des curricula pédagogiques
Proposer des modules de formation continue, au travers d'une plateforme de e-learning
Attribuer des bourses d'étude à destination des professionnels des ANRP
(R1) Des textes communautaires pour les fonctions réglementaires sont élaborés et validés par l'HPPN/CEMAC et la CR_HRP/UEMOA
(R2) Un renforcement des capacités (pilotage et organisationnelle) des groupes techniques en matière de régulation pharmaceutique est effectué
(R3) Une procédure de régulation pharmaceutique spécifique aux urgences sanitaires est mise à disposition des instances régionales
(R4) Les Plans de Développement Institutionnel des ANRP sont adoptés et mis en œuvre, prioritairement au Bénin et au Gabon
(R5) Le niveau de maturité 3 pour le système réglementaire et la certification ISO 9001 sont accordés sur base d'un système de management de la qualité conforme
(R6) Les procédures administratives sont dématérialisées
(R7) La gestion des RH est améliorée
(R8) Les besoins de formation des RH dans les métiers de la régulation sont identifiés
(R9) Une organisation des filières de formation initiale est mise en place
(R10) Un renforcement des compétences à destination des professionnels des ANRP est réalisé dans le cadre de la formation continue
(E1) Les instances régionales sont en capacité de mettre en œuvre un cadre réglementaire harmonisé, y compris en période d'urgence sanitaire
(E2) Les ANRP du Bénin et du Gabon sont en capacité de mettre en œuvre de manière plus performante au moins 3 fonctions réglementaires et 2 domaines-support selon les standards de l'OMS
(E3) Les ANRP du Bénin et du Gabon répondent aux standards de l'AUDA-NEPAD pour devenir des Centre Régionaux d'Excellence sur au moins une fonction réglementaire
(E4) Une filière de formation régionale émerge, dimensionnée aux besoins des ANRP en matière de formation des ressources humaines
(E5) Les RH des ANRP ont une meilleure connaissance en matière de régulation du secteur pharmaceutique
(I1) Les communautés francophones d'Afrique de l'Ouest et centrale renforcent leur engagement dans un accès à des traitements thérapeutiques de qualité et innovants par une harmonisation réglementaire et une coopération technique
(I2) Les capacités de régulation pharmaceutique d'au moins 2 ANRP francophones (Bénin et Gabon) sont suffisantes pour l'atteinte du niveau de maturité 3 et pour leur reconnaissance en qualité de centre régionaux d'excellence pour certaines fonctions réglementaires
(I3) Un réseau d'expertise francophone dans le domaine de la réglementation et de la régulation pharmaceutique est créé, répondant aux besoins en métiers et en compétences des RH des ANRP dans les fonctions réglementaires prioritaires
OG) Les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale disposent d'une régulation pharmaceutique performante permettant de garantir l'accès à des produits de santé sûrs, de qualité et à prix abordable pour les populations
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Principales Hypothèses sous-jacentes
- Les conditions sécuritaires, politiques et sanitaires en Afrique de l'Ouest et Centrale permettent au projet de se déployer normalement
- Les Politiques publiques nationales s'engagent à la relance du secteur pharmaceutique notamment par la promotion d'un écosystème sain et performant
- Les organisations régionales et sous régionales s'engagent à soutenir l'harmonisation de la règlementation pharmaceutique